

Les conseils municipaux

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2015

Le conseil municipal s'est réuni le 8 avril 2015, à 20 heures, sous la présidence de Philippe MIGNOT, maire.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2015 est adopté, à l'unanimité et Monsieur Éric LE PAGE est chargé du secrétariat de la séance. Madame Monique GUILLAUD-LAUZANNE, 1ère adjointe, présente les décisions prises par le maire, suivant les délégations que lui a confiées le conseil municipal. Elles concernent

- des concessions dans le cimetière communal
- une convention de fourrière signée avec la SPA nord Isère pour l'année 2015
- un contrat d'engagement artistique pour l'animation du bal du 13 juillet 2015
- l'attribution des treize lots du marché public d'extension et de rénovation du gymnase.

Monsieur Georges RAMON, adjoint en charges des finances, présente le compte de gestion relatif à l'exercice 2014. Ce document établi par le comptable public et identique, en tous points, au compte administratif est adopté à l'unanimité.

Hors de la présence du Maire, le compte administratif est également adopté à l'unanimité. Il est le relevé exhaustif des opérations financières, recettes et dépenses, qui ont été réalisées au cours de l'année 2014 : les recettes encaissées en fonctionnement s'élèvent à 4 577 956 €, les dépenses à 4 049 918 €. L'excédent de 528 038 € représente l'épargne qui peut être affectée à de nouveaux investissements.

En section d'investissement, le montant des recettes encaissées s'élève à 933 394 € ; les dépenses d'un montant de 829 895 € concernent principalement les travaux de rénovation de l'église, l'engagement des travaux au gymnase et des travaux de voirie (dont le mur de la montée de la Poyat).

La proposition de Monsieur RAMON d'affecter le résultat d'exploitation de

419 000 € au virement de la section de fonctionnement pour l'année 2014 est adoptée, à l'unanimité.

Unanimité également pour ne pas augmenter en 2015 le taux des impôts communaux (taxe d'habitation et taxes foncières sur le bâti et le non bâti). Monsieur le maire précise que c'est une volonté politique de ne pas aggraver les difficultés des ménages. Georges RAMON présente ensuite le projet de budget primitif 2015 :

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 4 816 000 €. À noter : la diminution d'environ 90 000 € des dotations de l'état. La gestion rigoureuse des finances communales permet de prévoir un virement de 420 000 € pour abonder la section d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2 686 252 € grâce à un emprunt d'un million d'euros. Sont principalement financés les travaux de la rue de la République pour 635 000 € et la rénovation du gymnase pour 550 000 €.

Monsieur Jean-François BORDET intervient au nom du Groupe Communiste / Front de gauche :

« Il est sans doute inscrit dans l'histoire locale la participation d'élus communistes et récemment Front de gauche au conseil municipal de Beaurepaire, accord de rassemblement sur un programme, mais aussi accords d'approches différentes et complémentaires au service des habitants.

Nos concitoyens lors des dernières élections locales nous ont fait savoir le prix des divisions.

Permettez-moi de citer une phrase devenue célèbre que je ne partage pas, de l'association Terra Nova « puisque le peuple est devenu réactionnaire, la gauche doit changer le peuple ».

Ne reproduisons pas cette erreur, partons du peuple, ne l'attirons pas à nous, mais plaçons nous à ses côtés et expliquons ! Informons !! Et surtout réalisons notre programme !

L'adhésion d'un groupe social, notre

collectivité est dans ce que chaque habitant favorable ou pas aux élus actuels retrouve de l'engagement pris.

Un programme ne sert plus quand il se réalise, dans le cas contraire, il est un raz-de-marée.

La baisse de dotation de l'état aux collectivités représente une double peine : manque de crédits pour réaliser des actions et manque de crédits pour les investissements qui dynamisent les artisans locaux (environ 70 % des investissements sur le territoire proviennent des collectivités).

Réclamons l'annulation de cette baisse des enveloppes aux collectivités sur les deux ans à venir.

Les finances locales, Monsieur le Maire sont saines et les capacités d'investissements que vous avez su préserver réelles.

Vous connaissez le point d'ancrage du groupe PCF/FG : faire en sorte que le contexte économique et social ne dégrade pas davantage la situation des personnes précaires et que l'éducation et la prise en charge des enfants soient préservées voire améliorées.

L'augmentation du budget du CCAS est une nécessité (aide au chauffage, centre de loisirs, bourse cantine, accueil loisirs maternel) nous apprécions l'évolution positive de ce poste, évolution qui se confirmera en cours d'année, il faudra sans doute revoir aussi les critères d'attributions. Le projet « Rassembler pour Beaurepaire » concrétise cette attention aux écoliers par « la création d'une cantine pour la restauration et l'accueil des enfants des écoles communales ».

L'année 2015 doit finaliser un projet complet sur ce dossier prioritaire, avec l'apport d'une étude envisageant les variantes ; il sera sans doute nécessaire en cours d'année d'augmenter la ligne de crédit.

Le groupe PCF/Front de gauche votera le budget 2015 avec l'emprunt prévu pour les investissements. »

Colette BÉNISTANT intervient au nom

du groupe PS et apparentés :
« Pour ce budget primitif 2015, notre groupe des élus socialistes et apparentés tient à remercier les services municipaux pour leur travail et également la commission finance pour le suivi effectué.

La gestion et le suivi des dépenses de fonctionnement effectués en 2014 permettent en 2015 un report d'excédent de 100 000 euros, supérieur à celui de l'année précédente.

Ce résultat positif permet d'absorber les baisses de dotations générales enregistrées ces dernières années.

La partie fonctionnement du budget 2015 permet donc une nouvelle fois le financement de l'ensemble des services rendus par la commune à la population, tels que : la cantine, les fournitures scolaires, l'entretien de la ville, l'éclairage public, le CCAS ou encore les subventions aux associations...

Dans sa partie investissement, le budget 2015 se veut volontairement offensif et cohérent avec les engagements pris au cours de la campagne.

L'année en cours verra l'aménagement de la rue de la République partie-est, aménagement tellement important pour les commerces, les usagers, le cadre de vie et l'image de notre ville. À cet investissement, se rajoute l'agrandissement et la rénovation du gymnase municipal.

Ces deux investissements principaux ne seront pas les seules réalisations de l'année, nous citerons pour exemples : l'étude pour l'amélioration du service de cantine scolaire, le financement des travaux réalisés montée de la Poyat, la poursuite du renouvellement du matériel pour les services techniques ou encore l'amélioration de la vidéo protection sur la commune.

Toutes ces réalisations seront une nouvelle fois financées sans augmentation de la part municipale des impôts locaux. La gestion des années précédentes permet à la commune d'emprunter à un taux très favorable afin de financer une partie des dépenses d'investissement et d'encourager ainsi l'activité des entreprises locales dont nous connaissons les difficultés dans le contexte économique actuel. Ce sont nos efforts et notre rigueur dans la gestion qui nous autorisent à investir cette année sans compromettre

l'avenir puisque le taux d'endettement par habitant sera le même en 2016 qu'en 2014.

Monsieur le Maire, conscient du lourd travail qu'il reste à effectuer, nous approuvons ce budget qui assure à la fois, la qualité des services au quotidien, tout en donnant des perspectives d'avenir à Beaurepaire.

Monsieur le Maire, vous pouvez compter sur notre engagement à vos côtés.

Le groupe des élus socialistes et apparentés votera le budget primitif 2015 ».

Monsieur le maire intervient pour remercier les services de leur engagement tout au long de l'année. C'est un travail au quotidien et le compte administratif -qui retrace l'exécution du budget prévisionnel- en est le reflet. Philippe MIGNOT remercie la commission des finances et l'adjoint qui ont préparé ce budget prévisionnel, sans augmenter les taux d'imposition et en maintenant le virement à la section d'investissement. Il précise que des réserves ont été inscrites dans la partie fonctionnement ; si elles ne sont pas utilisées pour faire face à des aléas, elles permettront d'abonder le report l'année prochaine. Le recours à l'emprunt a été limité à de justes proportions. Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire d'investir pour équiper la commune mais également pour soutenir l'activité économique locale. Il rappelle enfin que ce budget a été établi en tenant compte des recettes notifiées et des dépenses réelles. Il pourra évoluer en fonction d'opportunités qui pourraient survenir (projet du restaurant scolaire, acquisition de bâtiments).

Le budget primitif 2015 est voté à l'unanimité.

Philippe MIGNOT présente ensuite la proposition de la communauté de communes d'adhérer à un groupement de commandes qui a pour but de finaliser l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). Adopté à l'unanimité.

Christian NUCCI présente le rapport d'activité du SEDI (Syndicat des énergies de l'Isère) pour l'année 2014. Le conseil en prend acte.

Monsieur Jean-Claude LEBEAU propose ensuite d'adhérer au groupement de commandes du SEDI pour la passation du marché de fourniture d'électricité. C'est la même

procédure que celle qui a été initiée en 2014 pour la fourniture de gaz. Adoptée, à l'unanimité.

Unanimité également à la proposition du maire de transférer au SEDI la gestion de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution du gaz. Monsieur le maire indique que les rencontres du cinéma auront lieu du 16 au 18 octobre 2015 ; il propose de solliciter l'aide financière du conseil départemental de l'Isère et du conseil régional Rhône-Alpes ; unanimité.

Il propose ensuite de créer un poste de technicien territorial afin de permettre l'évolution d'un agent municipal inscrit sur la liste d'aptitude de ce grade. Le poste est créé à l'unanimité, compte tenu des responsabilités qu'exerce l'agent.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de Jean-Claude LEBEAU de dénommer le terrain de pétanque « Michel POIPY » ; l'inauguration est prévue le 26 juin 2015.

Monique GUILLAUD-LAUZANNE informe l'assemblée qu'un permis de construire a été délivré par le maire, suite à l'instruction et à l'avis favorable des services de l'état. Suite à réclamation d'un voisin, les travaux ont été suspendus et un permis modificatif a été déposé et accepté. La proposition de participer au tiers du surcoût induit par cette erreur d'instruction est acceptée, à l'unanimité.

Unanimité également à la proposition d'acheter une parcelle pour créer un chemin piétonnier, en surplomb de la route de Jarcieu, au niveau de la jonction avec la déviation.

Monsieur le maire présente le projet acté par le conseil départemental de l'Isère de créer au collège Jacques Brel, une salle d'évolution sportive et une cuisine centrale. L'accord de principe de céder un terrain communal pour réaliser ce projet est donné, à l'unanimité.

En questions orales :

- information sur la date du voyage des seniors qui aura lieu le 2 juin 2015, aux portes du Royans
- information sur la semaine événement relative au 70ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale : du 4 au 9 mai « Hier et aujourd'hui, Beaurepaire résiste ».